

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

24/2022

Circulation – Travaux de marquage au sol D55 – SARL SOTRAVOS

Le Maire de la commune de PIETROSELLA,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.361-1, L.362-1 et L.362-2 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 ;

Vu le code de la route ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2211-1, L.2212.1, L.2212.2, L.2212.5, L. 2213.2 et L. 2213.4 traitant des pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation et de stationnement

Vu la demande présentée par la SARL SOTRAVOS représentée par D'AMORE Anthony – lieu dit Suaralta, Route de Valle di Mezzana - 20167 Sarrola Carcopino et par mesure de sécurité et de bon ordre, il appartient à l'Autorité Municipale de régler la circulation sur la D55-Pietrosella pour les travaux de marquage au sol pour la Commune de Pietrosella.

ARRETE

ARTICLE 1 : La SARL SOTRAVOS est autorisée à réaliser des travaux de marquage au sol sur la D55 – de la Mairie Annexe de Pietrosella jusqu'au Camping le Sud – Pietrosella du 17 Mai 2022 pour une durée de 60 jours calendaires.

ARTICLE 2 : La SARL SOTRAVOS est autorisée à procéder à la mise en place d'un basculement de circulation sur la chaussée opposée en maintenant une circulation alternée sur une largeur de voie de 3 m par panneaux et feux tricolores et d'une interdiction de stationner et de dépasser pour tout véhicule du 17 mai 2022 pour une durée de 60 jours calendaires.

ARTICLE 3 : La SARL SOTRAVOS est tenue de prendre toutes les dispositions pour éviter tous risques d'accidents.

ARTICLE 4 : Les prescriptions au présent arrêté seront rappelées, 48 heures à l'avance, par la pose de barrières et panneaux de signalisation avec affichage du présent arrêté municipal.

ARTICLE 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur. Tous véhicules en infraction à l'interdiction de stationner pourront être mis en fourrière aux frais des propriétaires.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le préfet de la Corse du Sud, à M. le commandant de la brigade de gendarmerie de Pietrosella, et à l'Intéressée.

Fait à Pietrosella le 16 mai 2022

Le Maire :

Jean Baptiste LUCCIONI,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet act

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☒

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☐

Nom : Mairie Pietrosella Prénom : _____

Dénomination : _____ Représenté par : ROMANI Noel

Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____

Mairie Pietrosella

Code postal 20166 Localité : Pietrosella Pays : France

Téléphone 0495210285 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : romani.noel.pietrosella@gmail.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : SARL SOTRAVOS Prénom : D'AMORE Anthony

Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____

Lieu dit SUARALTA - Route de Valle di Mezzana

Code postal 20167 Localité : Sarrola Carcopino Pays : France

Téléphone 0627761205 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : a.damore@groupe-ssc.fr

Localisation du site concerné par la demande

Vole concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° 55 Voie communale n° _____

Hors agglomération ☐ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____

Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : TRONC ANNEXE DE PIETROSELLA

JUSQU'AU CADRAN LE SUD.

Code postal 20166 Localité : PIETROSELLA

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : Realisation de marquage au sol divers

peinture, répit, passages cloutés

Date prévue de début des travaux : 17 05 2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 60

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 60 Date de début de réglementation 17 05 2022

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation

☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants

☐ Sens des Points de Repères (PR) décroissants

☐ Fermeture à la circulation

☐ Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores



Manuellement



Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐

Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue 3

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) _____

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 13 05 2022

Nom : D'AMORE Prénom : Anthony Qualité : Conducteur de Travaux